

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1028

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 29

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« leur président »,

les mots :

« leurs présidents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.